

Conseil de sécurité

Distr. générale
31 janvier 2017
Français
Original : anglais

Rapport final du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire

I. Introduction

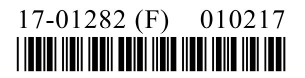
1. Le Conseil de sécurité, par sa résolution 2284 (2016), a prorogé le mandat de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) pour une dernière période prenant fin le 30 juin 2017 et m'a prié de lui présenter d'ici au 31 janvier 2017 un rapport sur l'exécution du mandat de l'ONUCI et sur le retrait progressif de l'Opération, et de le tenir au courant du transfert des fonctions de sécurité au Gouvernement ivoirien. Le présent rapport rend compte des principaux faits survenus depuis mon rapport spécial du 31 mars 2016 (S/2016/297) et fait le point sur le retrait progressif et le transfert en cours des fonctions de l'ONUCI en vue de la fin de son mandat, comme le prévoit la résolution 2284 (2016).

II. Principaux faits nouveaux

2. Les préparatifs et la conduite du référendum constitutionnel du 30 octobre et des élections législatives du 18 décembre ont été les principaux faits nouveaux survenus en Côte d'Ivoire. Le dialogue entre le Gouvernement et l'opposition a progressé et permis au Gouvernement de soumettre le 6 avril à l'Assemblée nationale un projet de loi sur le statut de « chef de l'opposition ». Le projet prévoit que ce statut est accordé au candidat ou chef de parti arrivé deuxième à une élection présidentielle. Sur la base des résultats de l'élection présidentielle de 2015, ce poste reviendrait donc à Pascal Affi N'Guessan, Président du parti d'opposition Front populaire ivoirien (FPI), arrivé deuxième à cette élection. D'autres chefs de l'opposition ont donné leur accord de principe à la création de ce poste, mais ont rejeté les critères et les modalités de nomination proposés. L'Assemblée nationale a commencé l'examen du projet de loi le 4 juillet; toutefois, face à l'hostilité croissante de l'opposition à l'égard du processus de réforme constitutionnelle, cinq groupes parlementaires affiliés au Rassemblement des républicains (RDR) et au Parti démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI) ont demandé sa suspension. Le projet est toujours en attente d'examen à l'Assemblée.

3. La période qui a précédé le référendum constitutionnel a été marquée par l'antagonisme entre le parti majoritaire au pouvoir favorable à l'initiative de réforme constitutionnelle du Président Alassane Ouattara et l'opposition, qui la rejetait. Certains organes de presse ont diffusé des déclarations incendiaires, des

17-01282 (F) 010217 020217







messages de haine et d'incitation à la violence et appelé au boycottage du référendum. Le 30 mai, le Président a créé un comité d'experts chargé d'élaborer une nouvelle constitution. Du 7 au 13 juin, le Président et le comité ont mené séparément des consultations avec les partis politiques d'opposition du Cadre permanent de dialogue, puis avec les chefs traditionnels, les chefs religieux et les organisations de la société civile, et pour finir avec la coalition au pouvoir, le Rassemblement des houphouëtistes pour la démocratie et la paix (RHDP). Le projet de nouvelle constitution élaboré par le comité, qui comporte de nouvelles dispositions importantes traitant des causes profondes de la guerre civile passée, notamment le régime foncier, la nationalité et l'identité, a été présenté officiellement au Président le 24 septembre, puis approuvé par le Gouvernement le 28 septembre et par l'Assemblée nationale le 5 octobre.

4. L'opposition politique, notamment le FPI, a contesté la légitimité du comité d'experts. Le 30 juin, un groupe de 23 petits partis politiques d'opposition, mené par N'Guessan sous la bannière du Collectif des partis de l'opposition démocratique, a publié une déclaration rejetant la procédure de révision constitutionnelle, jugée « antidémocratique et unilatérale ». Du mois d'août au 30 octobre, les protestations de l'opposition contre cette procédure se sont cristallisées autour de deux groupes, la « Coalition du non » et le « Front du refus », tous deux composés de dissidents du FPI. Le Front du refus, dirigé par Aboudramane Sangaré, comprenait des partisans de la ligne dure du FPI et d'autres petits partis et personnalités politiques de l'opposition, notamment le Président de Liberté et démocratie pour la République (LIDER), Mamadou Koulibaly, et un ancien candidat à l'élection présidentielle, Konan Bertin. Pour eux, le référendum n'était ni légal ni légitime, et la Côte d'Ivoire devait d'abord progresser sur la voie de la réconciliation nationale avant d'entreprendre des réformes institutionnelles – ils ont également jugé le processus insuffisamment participatif. Ils ont néanmoins fait savoir que dès que toutes les conditions seraient réunies, les Ivoiriens pourraient se retrouver pour discuter des problèmes auxquels le pays est confronté, dans le cadre d'un dialogue national élargi, associant tous les secteurs de la société. Le RHDP a rejeté cette proposition.

5. Une campagne nationale d'inscription sur les listes électorales, menée du 25 juin au 24 juillet par la Commission électorale indépendante, a permis d'inscrire 375 352 nouveaux électeurs, portant l'ensemble du corps électoral à 6 439 876 personnes, dont 49 % de femmes. Après la publication des listes électorales définitives le 12 octobre, la Plateforme des organisations de la société civile pour l'observation des élections en Côte d'Ivoire (POECI), qui regroupe les organisations de la société civile, a fait observer que la procédure d'inscription avait été transparente mais a déploré le faible taux d'inscription parmi les jeunes. Du 15 au 27 octobre, la Commission a mis les listes électorales à la disposition de tous les partis politiques et distribué les cartes d'électeur et le matériel nécessaire pour le référendum et les élections législatives.

6. Pour encourager l'opposition et le Gouvernement à renouer le dialogue, ma Représentante spéciale pour la Côte d'Ivoire et Cheffe de l'ONUCI s'est entretenue le 1er septembre avec l'Alliance des forces démocratiques dirigée par le FPI et le 5 septembre avec le Ministre chargé du dialogue politique. Les discussions ont permis d'obtenir des gestes de conciliation du Gouvernement, notamment la levée du gel de 12 comptes bancaires et la remise en liberté de neufs détenus supplémentaires, deux exigences majeures de l'opposition. Le dialogue entre le

Gouvernement et le FPI a par conséquent repris le 8 septembre. Le FPI a aussi débattu de la proposition de réforme constitutionnelle avec le comité d'experts. Ma Représentante spéciale s'est également entretenue avec des représentants de la Plateforme des organisations de la société civile pour l'observation des élections en Côte d'Ivoire et l'organisation de la société civile West African Network for Peacebuilding-Côte d'Ivoire, préoccupées par l'inclusivité et la participation de la société civile aux activités de sensibilisation du public à la réforme constitutionnelle. Néanmoins, le 17 septembre, l'opposition a lancé une campagne contre la réforme et appelé à la création d'une commission constitutionnelle pour décider si la Constitution devrait être modifiée. Parallèlement, un groupe de 18 organisations de la société civile appelait le Gouvernement à adopter une démarche « plus inclusive et plus transparente ». En outre, le 13 octobre, le Président du FPI a appelé au boycottage du référendum à venir, et le 20 octobre, le Front du refus a organisé une marche de protestation contre la réforme. La police a fait usage de gaz lacrymogènes pour disperser les manifestants et quelques dirigeants de l'opposition ont été brièvement arrêtés.

7. La campagne officielle du référendum s'est déroulée sans incident du 22 au 28 octobre. Le 30 octobre, le référendum s'est tenu dans le calme, sans incident majeur, malgré quelques perturbations mineures signalées dans une centaine de bureaux de vote sur les 20 024 ouverts dans le pays. Le Ministre de la justice a déclaré que des poursuites seraient engagées contre les personnes impliquées dans ces perturbations. Aussi, entre le 4 et le 6 novembre, quelques personnalités de l'opposition du Front du refus, notamment le Président du LIDER et Sangaré, ont été interrogées par la justice pendant quelques heures. Le 4 novembre, le Conseil constitutionnel a validé les résultats du référendum annoncés par la Commission électorale indépendante, selon lesquels 93,42 % des électeurs avaient voté en faveur de la nouvelle Constitution. Sur les 6 318 311 électeurs inscrits, 2 678 601 au total se sont rendus aux urnes, ce qui représente un taux de participation de 42,42 %. Le 8 novembre, le Président a promulgué la nouvelle Constitution.

8. Plusieurs organisations, dont la Commission nationale des droits de l'homme (CNDHCI), le West African Network for Peacebuilding et la Plateforme des organisations de la société civile pour l'observation des élections en Côte d'Ivoire, ont observé le référendum. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a aidé la société civile à mener des actions de sensibilisation au droit de vote et à la participation pacifique. Tous les observateurs ont déclaré que, dans l'ensemble, le référendum s'était déroulé de manière satisfaisante et dans le calme. Néanmoins, la Commission a relevé quelques cas de violations du droit à la liberté d'expression et d'accès équitable à l'information et aux médias, tandis que le West African Network for Peacebuilding notait pour sa part quelques perturbations dans certains bureaux de vote le jour du référendum, mais ces incidents n'ont pas entaché la régularité du processus.

9. Les préparatifs des élections législatives ont débuté immédiatement après le référendum, les partis politiques intensifiant la formation d'alliances. Le 7 décembre, la Cour constitutionnelle a validé la liste définitive des 1 337 candidats, dont 740 indépendants et seulement 166 femmes (12,4 %). Le 18 décembre, le pays a voté dans le calme pour les élections législatives; aucun incident grave de sécurité n'a été signalé. Sur les 6 318 311 électeurs inscrits, 2 027 078 au total ont voté, ce qui représente un taux de participation de 34,1 %, légèrement inférieur à celui observé lors du précédent scrutin législatif tenu en 2011 (37 %). Conformément à la

nouvelle Constitution, les parlementaires ont été élus pour un mandat exceptionnel de quatre ans au lieu de cinq, qui prendra fin en 2020, année qui verra entrer en vigueur toutes les dispositions de la nouvelle Constitution. Sur les 254 membres nouvellement élus de l'Assemblée nationale, on compte 225 hommes et 29 femmes (11,42 %).

10. Le RHDP, l'Union pour la démocratie et la paix en Côte d'Ivoire (UDPCI) et l'Union pour la Côte d'Ivoire (UPCI) ont remporté respectivement 167, 6 et 3 sièges, tandis que le FPI obtenait 3 sièges et les candidats indépendants les 76 sièges restants (dont 75 précédemment associés à la coalition au pouvoir). Le nombre de sièges remportés par les candidats indépendants (29,53 %) est sensiblement plus élevé que lors des élections législatives de 2001 et de 2011.

11. Si le taux de participation a généralement été plus élevé dans les régions du nord, allant jusqu'à 95 %, il était plus faible dans les régions du sud et du centre, notamment dans le district d'Abidjan (15,7 %), à Bouaké (16,99 %) et à Yamoussoukro (18,57 %). Au sein du RHDP, le RDR, fort de ses 99 sièges, reste le partenaire le plus important, suivi du PDCI, avec 67 sièges. La très faible performance du FPI, qui n'a obtenu que 3 sièges sur les 187 candidatures qu'il a présentées, n'a pas été à la hauteur de son ambition affichée de remporter au moins 30 sièges. À cet égard, le 26 décembre, le Président du FPI, commentant les mauvais résultats du parti aux élections législatives, a admis que le FPI devait rompre avec l'ancien Président Laurent Gbagbo, « devenu un boulet » pour le parti.

12. Le 9 janvier, Guillaume Soro a été réélu Président de l'Assemblée nationale, tandis que le Gouvernement du Premier Ministre, Daniel Kablan Duncan, démissionnait. Le 10 janvier, conformément à la nouvelle Constitution, le Président a nommé l'ancien Premier Ministre, Vice-Président de Côte d'Ivoire, le premier de l'histoire du pays, et Amadou Gon Coulibaly, Premier Ministre. Le 11 janvier, le nouveau Gouvernement composé de 28 membres, dont 19 ministres sortants, parmi lesquels 6 femmes, et 9 nouveaux ministres, a été formé. Les ministères des droits de l'homme et des libertés publiques ont été dissous et douze autres ont été regroupés en six ministères.

Justice nationale et internationale

13. Le 27 octobre, le Gouvernement a fait le point sur les problèmes qui subsistent encore dans le domaine de la justice transitionnelle en Côte d'Ivoire lors d'une conférence de haut niveau organisée par le Centre international pour la justice transitionnelle, en partenariat avec le PNUD, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) et l'ONUCI. Les participants à la conférence ont recommandé que les principes de responsabilité et de réparation soient appliqués de façon équitable et inclusive. Le 31 octobre, le Président a annoncé que la Côte d'Ivoire n'avait aucune intention de se retirer de la Cour pénale internationale. Depuis juin 2016, l'accès aux audiences de la CPI, dans le procès de Gbagbo et de l'ancien Ministre de la jeunesse, Blé Goudé, a été fermé aux médias pour assurer la protection des témoins.

14. En ce qui concerne les procédures engagées sur le territoire national, le 31 mai, le procès de l'ex-Première dame, Simone Gbagbo, pour crimes contre l'humanité et crimes de guerre commis pendant la crise post-électorale de 2010-2011, s'est ouvert devant la Cour d'assises d'Abidjan, en présence du public et des médias. Il a été suspendu du 8 au 18 juillet en raison de l'hospitalisation de

l'accusée, et du 1er août au 10 octobre, pour cause de vacances judiciaires. Depuis le 2 novembre, il a été renvoyé à plusieurs reprises après la décision de l'avocat de Mme Gbagbo de suspendre sa participation aux débats, au motif que le Président de la Cour a refusé de citer à comparaître cinq hauts fonctionnaires, dont le président de l'Assemblée nationale.

Réconciliation nationale et cohésion sociale

15. Le 25 octobre, le rapport final et les recommandations de la Commission dialogue, vérité et réconciliation présentés au Président le 15 décembre 2014, ont officiellement été rendus publics lors d'une cérémonie à Abidjan. Le 19 octobre, le mandat de l'organe qui a succédé à la Commission, la Commission nationale pour la réconciliation et l'indemnisation des victimes, a pris fin avec la présentation du rapport final au Président. Le rapport, qui n'a pas encore été rendu public, contient une liste récapitulative des victimes des crises survenues en Côte d'Ivoire entre 1990 et 2012, une proposition de réparation nationale et un projet de plan d'action en vue de la réconciliation. Des organisations de la société civile et de victimes ont jugé le dispositif actuel de réparation non inclusif et appelé à la création d'un mécanisme de recours pour les demandeurs qui se sont vu refuser le statut de « victime ».

16. Parallèlement à l'action qu'il mène en faveur de la réconciliation nationale et de la cohésion sociale, le Gouvernement a continué de restituer les propriétés illégalement occupées. À ce jour, 1 204 propriétés, sur 1 731 plaintes reçues par la commission d'État créée à cet effet, ont été restituées à leurs propriétaires légitimes (il s'agit principalement de propriétés sises à Abidjan appartenant à des personnes associées à Gbagbo), 189 plaintes étant en cours d'examen et 338 autres restant à traiter.

17. L'ONUCI a poursuivi son partenariat avec l'équipe de pays des Nations Unies, le Gouvernement et les administrateurs locaux, pour une intervention rapide et efficace en cas de violences intercommunautaires. Le Gouvernement a une meilleure connaissance des menaces latentes et est mieux préparé à y faire face, notamment dans le cadre de la mise en œuvre du programme national de cohésion sociale. Il a organisé du 6 au 8 décembre à Bouna, en coordination avec le Bureau du Médiateur de la République et avec l'appui du PNUD et de l'ONUCI, un atelier de haut niveau pour recenser les obstacles à la cohésion sociale et y apporter des solutions, à la suite des violences intercommunautaires survenues en mars 2016 dans la région. Les participants ont adopté un engagement en 12 points, notamment des mesures visant à rétablir la confiance entre la population et les forces de sécurité, à lutter contre l'impunité pour les crimes commis lors des violences et à mettre en place des dispositifs d'alerte rapide. Un comité comprenant des représentants de toutes les communautés assurera le suivi de la mise en œuvre de cet engagement.

18. Du 1er avril au 30 août, l'ONUCI, en partenariat avec l'équipe de pays des Nations Unies, a parrainé dix ateliers de renforcement des capacités en matière de prévention des conflits, organisés à l'intention des sous-préfets et des chefs traditionnels dans le cadre d'une initiative nationale d'alerte rapide et auxquels ont pris part quelque 450 personnes, notamment des jeunes et des femmes, venant de 31 régions de Côte d'Ivoire. En outre, l'ONUCI et le Gouvernement ont élaboré un cadre de transition pour la stratégie de cohésion sociale en vue de la prévention des

conflits. À l'École nationale d'administration, ils ont également formé à la médiation et à la prévention des conflits, 584 hauts fonctionnaires, dont 190 femmes, qui seront déployés dans tout le pays à l'issue de leur formation en 2017.

Situation en matière de sécurité

19. La situation en matière de sécurité est demeurée stable et a continué à montrer des signes d'amélioration, le nombre d'incidents suivant une tendance à la baisse depuis début 2016. Les conflits intercommunautaires, les vols à main armée, les violences sexuelles et sexistes, les violences contre les mineurs et d'autres activités criminelles continuent d'alimenter l'insécurité dans certaines parties du pays. Si le nombre d'attaques armées a diminué dans le sud-ouest du pays, les tensions liées à des litiges fonciers se sont multipliées avec la reprise du retour volontaire de réfugiés depuis le Libéria vers les régions de l'ouest de la Côte d'Ivoire. À l'est, on signale encore ici et là des vols à mains armées et des affrontements entre population locale et forces de sécurité. Des troubles sociaux, principalement sous forme de manifestations et de protestations publiques, se sont produits. On a observé des manifestations violentes en juillet par suite d'une augmentation des prix de l'électricité, des manifestations étudiantes en avril et en juillet à cause des conditions d'études supérieures sur les campus, une grève des professeurs d'université en août concernant leur rémunération, des grèves des enseignants du primaire et du secondaire en septembre et en octobre et en janvier 2017 concernant les salaires et la réforme du régime de retraite, et des manifestations étudiantes en janvier. Le Gouvernement a fait face à ces situations sans qu'aucun incident grave de sécurité n'ait été signalé. À l'issue des négociations avec les enseignants organisées par le Gouvernement à la mi-janvier, les manifestants ont annoncé la fin de la grève le 23 janvier.

20. Après l'attentat terroriste du 13 mars à Grand-Bassam, le Gouvernement a renforcé les mesures de prévention et de contrôle aux frontières afin de faire face à la menace terroriste. Le 6 avril, il a adopté un plan de lutte contre le terrorisme. Le 13 avril, le Ministre de l'intérieur et de la sécurité a annoncé l'arrestation de 83 personnes dans le cadre de l'enquête sur l'attentat. Selon le Gouvernement, certains des suspects auraient également participé aux attentats perpétrés à Ouagadougou et à Bamako. Le 9 janvier, les forces françaises déployées dans le cadre de l'Opération Barkhane au Mali auraient arrêté, près de Gao, un autre suspect, Mimi Ould Baba Ould Cheikh, qui aurait avoué avoir orchestré et supervisé l'attentat de Grand-Bassam.

21. Les litiges fonciers se sont pour la plupart concentrés le long des frontières de l'ouest et de l'est, et dans certaines régions du nord du pays. Le 11 mai, 61 personnes ont été arrêtées suite aux violences intercommunautaires du 24 mars à Bouna, qui auraient eu pour origine des litiges concernant des zones de pâturage et des empoignades pour le contrôle du pouvoir traditionnel dans la région, et qui ont fait 30 morts, 52 blessés et entraîné le déplacement de quelque 2 900 personnes tandis que 2 000 autres ont fui vers le Burkina Faso voisin. La présence d'ex-combattants armés et non intégrés et d'éléments dozos a compliqué la situation. L'ONUCI a déployé une force d'intervention rapide de 105 personnes à Bouna afin de protéger les civils pendant que les Forces armées de Côte d'Ivoire établissaient un poste de commandement temporaire dans la région pour rétablir le calme et renforcer le contrôle aux frontières.

22. Les rumeurs sur des attaques et la présence d'individus armés ont persisté dans les zones proches de la frontière avec le Libéria, notamment à Tabou, en raison de la présence soupçonnée d'un grand nombre d'ex-combattants. Le 29 mars, deux soldats ont été blessés dans une attaque menée par des assaillants non identifiés contre un poste de l'armée près du village frontalier libérien de Nero, dans la région de Tabou. Des affrontements le long de la frontière avec le Mali en avril, notamment dans les villages d'Ouelli et de Débété (région de Tingréla), ont suscité des inquiétudes. Face à l'insécurité transfrontalière, notamment liée aux activités terroristes, les gouvernements ivoirien et malien coordonnent leur action.

23. La mutinerie des militaires ivoiriens des 6 et 7 janvier est similaire aux manifestations de soldats qui avaient eu lieu le 18 novembre 2014 pour la non satisfaction de leurs doléances, notamment le non-paiement des primes, l'absence de promotions et d'aides au logement. Cette mutinerie a eu lieu à un moment décisif sur le plan politique marqué par le renouvellement des institutions et le changement de Gouvernement intervenu après la promulgation de la nouvelle Constitution et les élections législatives. Elle a commencé à Bouaké et s'est rapidement propagée à Daloa, Daoukro, Ferkessédougou et Korhogo, jusqu'à atteindre Abidjan le 7 janvier. La protestation a pris fin sans qu'aucun incident grave n'ait été signalé après que le Ministre en charge de la défense et les mutins sont parvenus à un accord. Le 13 janvier, le Gouvernement a commencé à verser aux soldats les primes qui leur étaient dues. Toutefois, le 17 janvier, des gendarmes et d'autres membres du personnel militaire du centre de formation de Zambakro ont lancé une autre manifestation afin d'obtenir le paiement de l'ensemble des prestations qui leur reviennent. Des manifestations similaires ont été signalées à Abidjan, Bondoukou, Bouaké, Daloa, Ferkessédougou, Gagnoa et Man. Le même jour, quatre soldats ont été tués à Yamoussoukro lorsqu'un groupe de soldats mécontents tentait de voler des armes et des munitions dans un dépôt surveillé par la Garde républicaine. Après de nouvelles négociations, le Gouvernement et le nouveau groupe de mutins sont parvenus à un accord acceptant leurs exigences et la situation s'est complètement calmée le 21 janvier.

Questions régionales

24. Les relations bilatérales entre la Côte d'Ivoire et le Burkina Faso se sont améliorées après que les autorités judiciaires burkinabé ont retiré les accusations contre le président de l'Assemblée nationale, le 6 juin. Toutefois, le mandat d'arrêt international émis le 15 décembre 2015 par le chef du Parquet burkinabé à l'encontre de l'ancien Président du Burkina Faso Blaise Compaoré pour son implication présumée dans l'assassinat de l'autre ancien Président, Thomas Sankara, en octobre 1987, reste en vigueur.

25. Le renforcement de la coopération régionale dans la lutte contre le terrorisme a été au cœur de plusieurs manifestations. Du 10 au 13 mai, l'Union du fleuve Mano a organisé une série de réunions en Côte d'Ivoire afin de finaliser un mémorandum d'accord sur la sûreté maritime et un cadre de lutte contre le terrorisme. Le 27 mai, la promotion d'une sécurité régionale collective a été examinée lors d'un sommet de l'Union économique et monétaire ouest-africaine. La coopération régionale en matière de sûreté maritime a été renforcée avec la signature, le 1er juin, d'un accord bilatéral entre la Côte d'Ivoire et le Ghana sur le contrôle aux frontières et la résolution par le dialogue du différend qui les oppose concernant leur frontière maritime.

26. Le 8 septembre, la Côte d'Ivoire a rouvert ses frontières avec la Guinée et le Libéria, l'épidémie du virus Ébola ne constituant plus une situation d'urgence sanitaire internationale. Les mécanismes de prévention des conflits reposant sur la collectivité placés sous l'autorité de l'unité mixte chargée de la sécurité et des mesures de confiance aux frontières de l'Union du fleuve Mano sur les axes Zwedru-Toulépleu et Tabou-Harper ont été réactivés respectivement en juin et août 2016. Les efforts se concentrent actuellement sur l'amélioration du partage de l'information et le renforcement de la confiance entre la population, les autorités locales et les forces de sécurité des deux côtés de la frontière.

Réforme des institutions chargées de la sécurité

27. Le Ministère de la défense et d'autres institutions connexes travaillent à la mise en œuvre et à l'opérationnalisation de la loi de programmation militaire 2016-2020 et de la loi portant organisation des forces armées. Ces arrangements devraient être mises en œuvre au cours des cinq prochaines années et entraîner la mise en place d'une nouvelle structure hiérarchique pour le Ministère, la réorganisation des ressources humaines, l'ajustement de la structure de commandement et de contrôle, et le renforcement des capacités opérationnelles. En outre, dans le cadre de la loi portant organisation des forces armées, les Forces républicaines de Côte d'Ivoire ont été officiellement renommées Forces armées de Côte d'Ivoire le 14 novembre 2016.

28. Cela étant, comme l'ont montré les mouvements de protestation des soldats en janvier, de véritables problèmes subsistent en ce qui concerne la réforme du secteur de la sécurité, notamment en matière de cohésion, de discipline, d'entraînement et de conditions de service dans l'armée. Il importe également de renforcer la capacité opérationnelle des forces de police et de gendarmerie en leur fournissant l'équipement nécessaire. Ces insuffisances doivent être palliées pour partie par la mise en œuvre de la loi portant programmation des forces de sécurité intérieure.

Désarmement, démobilisation et réintégration

29. Comme l'a signalé l'Autorité du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion, 69 506 ex-combattants au total, dont 6 105 femmes, ont intégré le programme national de désarmement et de démobilisation mis en place entre 2012 et 2015 et 66 216 d'entre eux ont été réinsérés grâce à l'aide de l'ONUCI. Au 30 mai, 4 769 ex-combattants attendaient encore d'être réinsérés; pour 3 015 d'entre eux, le processus n'avait pas été lancé parce qu'ils avaient déjà un emploi stable, s'étaient engagés dans des activités de formation, ne s'intéressaient pas au programme ou étaient injoignables. Selon les autorités, les 1 754 ex-combattants en attente de réinsertion ont reçu une aide à la réinsertion en juillet. Du 1er avril au 30 juin, la mise en œuvre du programme de réadaptation sociale du Gouvernement, le versement d'indemnités de transition et le soutien à la composante formation professionnelle du programme, avec l'aide de l'ONUCI, ont contribué à augmenter le nombre d'ex-combattants en réinsertion. Quelque 2 000 ex-combattants au Libéria n'ont pas encore intégré le programme national.

30. Un total de 43 510 armements, dont 14 121 armes, ont été récupérés au cours de la période de désarmement, démobilisation et réintégration entre 2012 et 2015. Le faible nombre d'armes et d'engins explosifs récupérés peut s'expliquer par le grand nombre d'armes encore cachées par les communautés. La commission nationale de lutte contre la prolifération et la circulation illicite des armes légères et

de petit calibre a continué de récupérer les armes auprès des communautés, en offrant aux civils des avantages sociaux en échange d'armes et de munitions, et en faisant participer les autorités locales et coutumières à la sensibilisation des groupes cibles.

Situation des droits de l'homme

31. La situation des droits de l'homme en Côte d'Ivoire est globalement en cours d'amélioration. Le nombre de violations des droits de l'homme a diminué depuis la crise post-électorale de 2010 et 2011, passant de 1 726 cas signalés dans mon rapport du 30 mars 2011 (S/2011/211) à 88 entre le 1er avril 2016 et le 15 janvier 2017, soit : 13 violations du droit à la vie de 31 personnes, dont quatre femmes; 24 violations du droit à l'intégrité physique de 25 personnes, dont deux femmes; 33 cas d'arrestation et de détention illégales et arbitraires à l'encontre de 188 personnes, dont une femme; trois violations du droit de réunion pacifique; et 15 violations du droit à la propriété. Seul un auteur présumé a été condamné à trois ans d'emprisonnement, deux autres ont été arrêtés et restent encore en détention provisoire.

32. L'ONUCI a enquêté sur des violations des droits de l'homme commises durant les violences intercommunautaires de mars à Bouna. Elle a établi les circonstances du meurtre d'au moins 27 personnes, dont quatre femmes et deux garçons; les auteurs seraient des dozos et la majorité des victimes peules, koulango ou malinké. Au moins 117 personnes, principalement des dozos, ont été arrêtées et l'enquête suit son cours.

33. L'ONUCI a continué d'apporter un soutien technique au renforcement des capacités et de l'efficacité de la Commission nationale des droits de l'homme, du mécanisme conjoint de suivi des violations des droits de l'homme mis en place par l'armée, la Commission et l'ONUCI, et des organisations de la société civile qui se consacrent à la promotion des droits de l'homme au niveau local, en s'attachant à renforcer leurs compétences en matière de surveillance des droits de l'homme et d'établissement de rapports dans ce domaine. La Commission a mené sept activités de renforcement des capacités entre le 29 septembre et le 29 novembre à l'intention du personnel de ses 31 bureaux régionaux, avec un financement du Gouvernement canadien. En septembre et en octobre, quatre ateliers de renforcement des capacités ont été organisés conjointement à l'intention des nouvelles personnes référentes de l'armée pour le mécanisme conjoint, représentant les quatre régions militaires de Côte d'Ivoire.

34. L'ONUCI a prêté son soutien à la Commission nationale des droits de l'homme dans l'élaboration de son manuel de gestion des plaintes et de son plan stratégique pour la période 2017-2020. Le 11 novembre, la Commission a présenté son rapport annuel pour 2015 au Président. Le rapport a été rendu public le 9 décembre. La Commission y recense les violations des droits de l'homme commises lors de l'élection présidentielle de 2015, présente la situation des enfants en conflit avec la loi et la situation concernant l'éducation des enfants, et souligne l'importance de la reprise du dialogue politique entre le Gouvernement et l'opposition.

35. L'ONUCI a continué de soutenir la diffusion des droits de l'homme en aidant à identifier les besoins des académies de police et de gendarmerie en matière de sensibilisation aux droits de l'homme. Les 12 et 13 mai, une session de formation

sur les normes et principes de base en matière de droits de l'homme et leur application dans la fonction publique a été offerte aux étudiants de l'École nationale d'administration.

36. Le 1er juillet, le Conseil des droits de l'homme a adopté une résolution prorogeant, pour une dernière période d'un an, le mandat de l'Expert indépendant sur le renforcement des capacités et la coopération technique avec la Côte d'Ivoire dans le domaine des droits de l'homme (A/HRC/RES/32/30). Au sujet de sa quatrième mission en Côte d'Ivoire au mois de mai, l'Expert indépendant a souligné la nécessité de renforcer le système judiciaire, de prévenir les tensions communautaires, d'intensifier la lutte contre le terrorisme tout en respectant les normes en matière de droits de l'homme et de consolider le processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration.

Violences sexuelles

37. Le nombre de cas de violences sexuelles et sexistes signalés a progressivement diminué, grâce, pour partie, aux efforts communs de sensibilisation de l'ONUCI et des partenaires des Nations Unies auprès des militaires, des communautés et des établissements scolaires de Côte d'Ivoire. Mon dernier rapport, en date du 12 décembre 2014 (S/2014/892), faisait état de 180 cas. Au cours de la période considérée, l'ONUCI a recensé 34 cas, soit : 25 viols et neuf cas d'autres formes de violence sexuelle et sexiste, notamment deux mariages forcés et deux cas de mutilations génitales féminines sur 14 filles et une femme. Au moins 23 auteurs de ces actes ont été arrêtés; neuf ont été jugés et condamnés à des peines allant d'un mois à cinq ans d'emprisonnement. Dans les autres cas, soit les suspects ont été acquittés faute de preuves, soit ils ne se sont pas présentés à l'audience, soit la victime a retiré sa plainte par crainte de représailles. Les progrès ont été limités, en revanche, dans les enquêtes et les poursuites concernant les violences sexuelles commises pendant la crise post-électorale de 2010 et 2011.

38. Le 3 juin, le Président a signé un décret portant création d'un Comité national de lutte contre les violences sexuelles liées aux conflits chargé de coordonner les efforts de prévention et de réponse du Gouvernement face aux violences sexuelles liées aux conflits. Le 11 juillet, l'ONUCI et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme ont publié un rapport commun sur les crimes de viols et les poursuites qui y sont liées en Côte d'Ivoire, suite à quoi deux circulaires ministérielles ont été adoptées concernant les poursuites des auteurs de viols et l'enregistrement des plaintes pour violences sexistes. Du 19 au 20 juillet, afin de garantir la mise en œuvre effective du plan d'action des forces armées relatif aux violences sexuelles liées aux conflits, l'ONUCI et l'armée ont organisé, à l'intention du commandement, une séance de sensibilisation de haut niveau qui a débouché sur la signature d'engagements par 30 commandants de l'armée et huit commandants de la gendarmerie nationale à combattre les violences sexuelles liées aux conflits.

39. Ma Représentante spéciale chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit s'est rendue en Côte d'Ivoire en mai et en novembre 2016 et a eu des échanges de vues avec le Premier Ministre et des membres du Gouvernement sur le soutien qu'elle peut apporter dans le cadre de son mandat pour prendre en charge les problèmes en suspens dans la perspective du retrait imminent de l'ONUCI. Comme suite à un atelier organisé par l'ONU à Abidjan du 14 au 22 septembre, ma Représentante spéciale a prié instamment le Gouvernement de

mettre en œuvre le programme national sur les violences sexistes lancé au mois de juin.

Protection de l'enfance

40. L'ONUCI a recensé le plus faible nombre de violations contre les enfants entre le 1er avril 2016 et le 15 janvier 2017. Dix violations contre des enfants ont été enregistrés : trois violations du droit à la vie de trois garçons; trois viols et autres violences sexuelles par des agents de l'État, y compris deux éléments de l'armée, à l'encontre de trois filles; trois violations du droit à la liberté et à la sécurité de six garçons; et une violation du droit à un procès équitable à l'encontre d'un garçon.

41. L'ONUCI a poursuivi son travail de renforcement du système de justice pour mineurs, notamment pour que les institutions judiciaires nationales mettent en œuvre des décisions conformes au principe de « l'intérêt supérieur de l'enfant ». Une politique de protection judiciaire nationale des mineurs et des jeunes, élaborée avec le concours de l'ONUCI, doit encore être adoptée par le Ministère de la justice. Des modules relatifs à la protection de l'enfance ont également été intégrés au cursus de formation de l'académie militaire.

Égalité des sexes

42. L'ONUCI a poursuivi son appui à l'organisation de plateformes permettant aux femmes membres d'organisations politiques et d'organisations de la société civile d'échanger sur des questions politiques telles que l'égalité des sexes et les dispositions de la nouvelle Constitution concernant les droits des femmes, ainsi que sur le choix de candidats aux élections législatives. Afin d'encourager et de renforcer la participation des femmes à l'effort de cohésion sociale et de renforcement de la confiance dans les zones jugées sensibles, trois projets à effet rapide, lancés en 2015-2016, ont été mis en œuvre; ils portaient notamment sur la réhabilitation des espaces réservés aux femmes dans les marchés, la réhabilitation d'espaces de rencontre pour les femmes et les jeunes et la construction d'une installation de production alimentaire locale. L'ONUCI a également prêté son concours à la mise en place d'un système de personnes référentes pour l'égalité des sexes et la réforme du secteur de sécurité au sein des forces armées et lancé 12 projets à effet rapide visant à mettre en place des bureaux pour l'accueil des femmes dans 9 postes de police et trois postes de gendarmerie, l'objectif étant de porter assistance aux victimes de violences sexuelles et sexistes. La sensibilisation aux questions relatives à l'égalité des sexes et au rôle de la femme dans la paix et la sécurité s'est poursuivie auprès du personnel civil ou en tenu de l'ONUCI.

Situation économique

43. L'économie ivoirienne a continué de connaître une forte croissance, avec un solde budgétaire et une balance extérieure équilibrés. Le taux de croissance réelle du produit intérieur brut devrait être d'environ 8,7 % en 2016 (contre 8.9 % en 2015). Le Gouvernement a adopté un projet de budget en augmentation de 11,2 % par rapport à 2015. L'exécution du budget a été satisfaisante : les recettes ont dépassé les objectifs et les dépenses ont été supérieures aux prévisions en raison de l'accélération de la mise en œuvre de projets d'investissements publics. Les dépenses consacrées à la réduction de la pauvreté ont augmenté de 10,5 % en moyenne (depuis 2015) dans un contexte de progrès importants des réformes

structurelles. Le déficit budgétaire devrait rester stable à 3,5 % du produit intérieur brut en 2016, contre 3,7 % en 2015. La situation des comptes extérieurs a continué de s'améliorer et le niveau de la dette extérieure (36 % du produit intérieur brut) reste viable, malgré une nouvelle augmentation des dépenses publiques. L'inflation est restée modérée à moins de 2,5 % en 2016. Malgré les progrès réalisés, il demeure essentiel de mieux partager les fruits de la croissance économique et de continuer à lutter contre les inégalités.

44. La Côte d'Ivoire continue de soutenir le développement du secteur privé en favorisant la création de débouchés commerciaux dans l'agriculture, l'industrie, l'exploitation minière et les services. Le Gouvernement s'est employé en particulier à améliorer le climat économique. En novembre 2012, il a promulgué un code de l'investissement. En quatre ans, celui-ci a permis aux entreprises d'être totalement exemptées de la taxe sur la valeur ajoutée, de bénéficier d'une réduction de 40 % des droits de douane et d'une exonération d'impôts sur les bénéfices, et il continue de stimuler les investissements et le commerce extérieur.

Situation humanitaire

45. Les organismes, fonds et programmes des Nations Unies ont aidé le Gouvernement à répondre aux besoins humanitaires de quelque 3 500 personnes déplacées par les violences intercommunautaires survenues à Bouna en mars, dont la plupart étaient retournées dans leur lieu d'origine en juillet.

46. Le 31 juillet, les derniers des quelque 25 000 occupants illégaux du parc national du Mont Péko avaient été évacués de leurs campements au terme d'une opération menée par le Gouvernement. Malgré une campagne de sensibilisation d'un an, l'évacuation a créé des besoins humanitaires pour les personnes déplacées, dont 18 300 enfants et 24 000 personnes des communautés d'accueil. Les évaluations conjointes ont révélé des besoins urgents en termes de sécurité alimentaire, santé, eau, assainissement et logement. L'action humanitaire a été bien coordonnée par le Comité de coordination élargi et un comité local spécial institué à Duékoué. Au début de septembre, le Coordonnateur des secours d'urgence a approuvé un don de 2,1 millions de dollars du Fonds central pour les interventions d'urgence afin de fournir à 20 000 personnes de la nourriture, des articles non alimentaires, des abris et une aide directe dans les domaines de l'eau et de l'assainissement, de la santé et de la protection. La population touchée étant principalement burkinabé, le Gouvernement, aidé par l'Organisation internationale pour les migrations, étudie des possibilités de faciliter le rapatriement volontaire de ceux qui souhaitent regagner le Burkina Faso. Une commission mixte Burkina Faso – Côte d'Ivoire a été créée en octobre pour traiter des rapatriements.

47. Le 8 septembre, le Ministère de la santé a annoncé la levée des mesures de prévention liées à l'Ébola, notamment la réouverture de la frontière avec la Guinée et le Libéria (voir par. 26 ci-dessus). Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a donc pu reprendre le rapatriement volontaire des réfugiés ivoiriens de la région guinéenne de Nzérékoré. Malgré la fermeture de la frontière, des rapatriements en provenance du Libéria se faisaient depuis décembre 2015 par un couloir humanitaire. Dans l'ensemble, le rapatriement se poursuit principalement à partir des camps et communautés d'accueil au Libéria. De décembre 2015 au 15 janvier 2017, le HCR a facilité le retour de 20 376 réfugiés venant essentiellement du Libéria. Quelque 20 000 réfugiés ivoiriens s'y trouvent encore.

48. Le 9 septembre, le Premier Ministre a signé un plan d'action national sur la réduction des risques de catastrophe pour la période 2017-2020, qui s'inscrit dans l'engagement pris par le Gouvernement de mettre en œuvre le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe et démontrer ainsi son soutien aux objectifs de développement durable.

III. Déploiement de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire

Composante militaire

49. Compte tenu de l'amélioration générale des conditions de sécurité sur le terrain et des progrès faits par la Côte d'Ivoire pour ce qui est d'assumer ses responsabilités en matière de sécurité, conformément à la résolution 2284 (2016) du Conseil de sécurité, l'ONUCI a poursuivi le retrait progressif de ses contingents. Au 31 août, elle avait réduit son personnel militaire de 1 969 hommes, atteignant son effectif autorisé de 2 000 soldats. Il s'agit d'un bataillon d'infanterie déployé dans le sud-ouest (650), de la force d'intervention rapide (650), d'un groupe de protection du quartier général (300) et des éléments habilitants associés – 176 dans l'aviation et 66 dans les transmissions –, de 58 officiers d'état-major et de 100 observateurs militaires, regroupés dans neuf bases situées principalement dans le sud-ouest.

50. Le retrait définitif de la composante militaire de l'ONUCI se poursuit et devrait être terminé à la mi-février 2017. Il est prévu de déployer la force d'intervention rapide sénégalaise et l'unité aérienne afférente auprès de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA). Des arrangements sont en cours pour transférer directement de l'ONUCI à la MINUSMA un détachement précurseur allant jusqu'à 250 soldats. Le reste du contingent sera rapatrié au Sénégal pour réorganisation et formation puis déployé à la MINUSMA à la mi-août 2017. Le reste du personnel militaire du quartier général aura quitté la Côte d'Ivoire le 30 avril 2017.

Composante police

51. La police de l'ONUCI s'est employée en priorité à renforcer les capacités des services de maintien de l'ordre et surtout à fournir un appui opérationnel à la police nationale, à la gendarmerie et à la Cellule de lutte contre la criminalité transnationale. En application de la résolution 2284 (2016) du Conseil de sécurité, l'ONUCI a rapatrié trois unités de police constituées et 250 policiers hors unités constituées, atteignant en décembre 2016 l'effectif autorisé de 670 membres du personnel de police, dont trois unités de polices constituées de 140 hommes déployées à Abidjan, Bouaké et Daloa et 250 policiers hors unités constituées. Afin d'achever le retrait de l'ensemble de la police de l'ONUCI en avril 2017, le rapatriement des trois dernières unités de police constituées a été avancé à la mi-février. Le nombre de bases d'opérations avait été ramené de 23 à 12 en décembre 2016 et seules resteront en février celles d'Abidjan, de Bouaké et de Daloa, les deux dernières fermant en mars.

Composante civile

52. L'ONUCI réduit progressivement ses effectifs civils selon un plan qui donne la priorité aux ressources nécessaires à l'exécution des mandats jusqu'au 30 avril 2017 et vise l'achèvement de la transition et la fermeture de la mission au 30 juin. En juin, en septembre et en décembre 2016, 154, 48 et 360 membres du personnel civil, respectivement, ont quitté l'ONUCI. De nouvelles réductions des effectifs civils auront lieu tous les mois jusqu'au 30 avril, date à laquelle il ne restera que 159 membres du personnel, dont 148 s'occupent de la liquidation de l'ONUCI et 11 aident ma Représentante spéciale dans sa mission de médiation politique, conformément au paragraphe 18 de la résolution 2284 (2016) du Conseil de sécurité. Grâce à l'action menée par l'ONUCI pour aider le personnel recruté sur le plan national à trouver un emploi, certains membres de l'ONUCI ont été recrutés par le Gouvernement, l'équipe de pays des Nations Unies, d'autres opérations de maintien de la paix, des organisations internationales et non gouvernementales et le secteur privé. La Fondation Félix Houphouët-Boigny pour la recherche de la paix a également recruté 19 anciens employés de la radio de l'ONUCI afin de reprendre progressivement les services de radiodiffusion de l'Opération, qu'elle assurera à compter du 28 février.

Sûreté et sécurité du personnel

53. La criminalité et les accidents de la circulation sont restés les principales sources de préoccupation du personnel. Du 15 mars 2016 au 15 janvier 2017, cinq actes criminels ont été perpétrés contre le personnel des Nations Unies. On a enregistré 16 accidents de la route impliquant des véhicules des Nations Unies, dont aucun n'a été mortel; cinq véhicules des Nations Unies ont été la cible de jets de pierres en diverses occasions.

Fautes graves, exploitation et atteintes sexuelles

54. L'ONUCI a continué de s'attacher à appliquer pleinement ma politique de tolérance zéro envers l'exploitation et les atteintes sexuelles et les autres comportements répréhensibles. Les mesures de prévention recommandées dans mon rapport sur les dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles (A/70/729) ont été prises, notamment l'amélioration des conditions de vie dans les camps, l'inspection régulière de ceux-ci et l'application stricte des directives en matière de conduite. Du 1er avril au 15 janvier 2017, 7 allégations de la catégorie 1 et 14 de la catégorie 2 ont été signalées, dont 5 allégations d'exploitation et atteintes sexuelles, qui font l'objet d'une enquête.

IV. Transition de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire

55. Avec le Gouvernement, l'équipe de pays des Nations Unies et les partenaires bilatéraux et multilatéraux, l'ONUCI a fait le point de l'appui de la communauté internationale à la Côte d'Ivoire dans les domaines qui continueront de poser des difficultés après son retrait. Six comités techniques ont été créés : cohésion sociale; droits de l'homme et justice transitionnelle; réforme du secteur de la sécurité; désarmement, démobilisation et réintégration, gestion des armes et désarmement de la population civile; défense, sécurité et maintien de l'ordre; et communications, en

particulier l'exploitation de la radio de l'ONUCI. Il en a résulté un plan de transfert des fonctions de l'ONUCI, signé le 17 octobre par toutes les parties prenantes. Y sont définies les principales fonctions résiduelles et les partenaires d'exécution, ainsi que les ressources nécessaires.

56. Pour soutenir la mise en œuvre du plan de transfert, l'équipe de pays des Nations Unies a élaboré un programme conjoint de 50 millions de dollars pour la consolidation de la paix après le départ de l'ONUCI, qui tient compte du cadre de programmation de l'initiative Unité d'action des Nations Unies pour la Côte d'Ivoire et du nouveau plan national de développement pour la période 2016-2020. En outre, elle a proposé des activités de programme conformes au mandat de l'Opération et financées par les contributions de son budget 2016/2017. Ces activités s'inscrivent dans les domaines de la cohésion sociale et de la réconciliation nationale, du désarmement de la population, de la stabilisation transfrontière, de la réforme du secteur de la sécurité et des droits de l'homme, avec un accent particulier sur la lutte contre la violence sexuelle et sexiste. En parallèle, des possibilités d'appui de la transition par le Fonds pour la consolidation de la paix ont été étudiées. Depuis 2015, le Fonds a versé 12 millions de dollars pour appuyer la consolidation de la paix.

57. En outre, des initiatives transfrontières ont été intégrées au sein d'un projet de coopération transfrontière entre la Côte d'Ivoire et le Libéria pour l'instauration d'une paix durable et la cohésion sociale, soutenu par le Fonds de consolidation de la paix, l'ONUCI et la Mission des Nations Unies au Libéria, et qui concerne la zone méridionale de la frontière entre les deux pays. Du 1er au 4 novembre, l'ONUCI a accueilli une mission du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS) et des experts du PNUD en prévention des conflits afin d'examiner les possibilités de continuer à fournir une aide aux gouvernements concernés et aux unités mixtes de l'Union du fleuve Mano chargées de la sécurité et des mesures de confiance aux frontières dans les zones frontalières avec le Libéria. La mission a relevé plusieurs problèmes auxquels la Côte d'Ivoire et le Libéria continuent de faire face dans les zones frontalières, notamment le chômage des jeunes, la marginalisation des populations frontalières, l'insuffisance des infrastructures, le trafic de drogues, d'armes et de munitions et l'occupation illégale des terres. Des recommandations ont été faites pour y remédier, notamment en renforçant les capacités de l'Union du fleuve Mano. Après le départ de l'ONUCI, l'UNOWAS continuera à suivre l'évolution de la situation dans le pays, dans le cadre de son mandat régional.

58. Le Conseil de sécurité nationale ivoirien continuera d'assurer la coordination et le suivi d'ensemble de la stratégie de réforme du secteur de la sécurité, avec l'appui d'un groupe consultatif composé d'institutions nationales et de partenaires internationaux. Il est également en train de prendre en charge des activités touchant la gestion des armes, les derniers ex-combattants et le lien entre réinsertion et réintégration. Les initiatives en faveur de la cohésion sociale et du dialogue intercommunautaire ont été transférées au Gouvernement et à l'équipe de pays des Nations Unies. L'ONUCI continue de transférer à la Commission nationale des droits de l'homme ses activités de surveillance, de communication de l'information et d'investigation en matière de droits de l'homme. L'appui technique aux forces armées et à la gendarmerie est maintenant assuré par des partenaires donateurs, et celui apporté aux services de maintien de l'ordre sera délégué à l'équipe de pays des Nations Unies et à des donateurs. Un comité technique mixte s'occupe du transfert

de la radio de l'ONUCI au Gouvernement. Un mémorandum d'accord a été conclu et le studio de la radio a été installé à la Fondation Félix Houphouët-Boigny pour la recherche de la paix, tandis que le Gouvernement a pris en charge les 24 sites de radiodiffusion.

V. Aspects financiers

59. Par sa résolution 71/271, l'Assemblée générale a ouvert un crédit de 171,9 millions de dollars destiné à financer le fonctionnement de l'Opération pour la période du 1er juillet 2016 au 30 juin 2017, comprenant le montant de 153,0 millions de dollars qu'elle avait approuvé antérieurement pour la période du 1er juillet au 31 décembre 2016 par sa résolution 70/272.

60. Au 4 janvier 2017, le montant des contributions non versées au Compte spécial de l'ONUCI s'élevait à 25,4 millions de dollars. À la même date, le montant total des contributions non réglées au titre de l'ensemble des opérations de maintien de la paix s'établissait à 1 801,7 millions de dollars.

61. Le remboursement des dépenses afférentes aux contingents et aux unités de police constituées a été effectué pour la période allant jusqu'au 31 octobre 2016, tandis que le remboursement des dépenses afférentes au matériel appartenant aux contingents a été effectué pour la période allant jusqu'au 30 septembre 2016, conformément au calendrier des versements trimestriels.

VI. Observations

62. La Côte d'Ivoire a connu une nouvelle expansion de l'autorité de l'État et un déploiement de services publics, le renforcement des institutions démocratiques, des progrès dans la réforme du secteur de la sécurité et un développement économique soutenu. Le déroulement pacifique, transparent et crédible de l'élection présidentielle de 2015, la tenue du référendum constitutionnel d'octobre et les élections législatives de décembre ont montré la maturité du processus démocratique ivoirien et la volonté qu'a le peuple de régler les différends politiques dans le cadre institutionnel. Il faudra certes du temps pour guérir les blessures du passé, mais je suis encouragé de voir que les Ivoiriens développent progressivement un sentiment national commun et une fierté nationale partagée, qui peuvent briser les clivages politiques, ethniques et religieux. La recherche d'une véritable réconciliation nationale doit se poursuivre avec la pleine participation de toutes les parties prenantes afin d'empêcher la survenance de violences et de conflits, notamment avec l'aide de l'équipe de pays des Nations Unies, dans le cadre de la mise en œuvre du plan de transfert (voir par. 55 ci-dessus). Le Gouvernement doit appuyer cette action en s'efforçant davantage de répartir plus équitablement la richesse nationale entre tous les Ivoiriens.

63. En 2016, la Côte d'Ivoire a adopté pacifiquement sa nouvelle Constitution par référendum populaire. Soulignant la diversité ethnique, culturelle et religieuse de la Côte d'Ivoire ainsi que l'importance de la tolérance et du dialogue, la nouvelle Constitution pourrait être un instrument de réconciliation et de stabilité. Elle offre au Gouvernement ivoirien d'importants moyens de s'attaquer aux causes profondes de la dernière guerre civile, notamment aux problèmes de propriété foncière, de

nationalité et d'identité. Dans le même temps, l'instabilité persistante due à des problèmes de terres et de propriété appelle une action décisive, notamment aux fins de la cohésion sociale. J'invite instamment le Gouvernement à s'occuper des derniers ex-combattants, en veillant à ce que tous puissent réintégrer durablement la société ivoirienne et lui apporter une participation constructive. Il convient de mettre en place des mesures concrètes pour lier leur réinsertion à court terme et leur réintégration à long terme et consolider ainsi les progrès accomplis.

64. Je félicite l'ensemble des acteurs politiques, les autorités électorales et la population ivoirienne de la bonne tenue des élections législatives du 18 décembre, aucune atteinte grave à la sécurité n'ayant été signalée. Le retour de l'opposition lors de ces élections est un changement prometteur après des années de boycottage. L'Assemblée nationale multipartite ainsi créée à l'occasion de promouvoir la coopération parlementaire. J'invite instamment les chefs de file de l'opposition à participer constructivement au dialogue auquel le Président et son gouvernement la convient depuis 2012. Je suis encouragé de voir que des éléments de l'opposition tournés vers l'avenir ont commencé à reconsidérer sérieusement leur rôle et leur place dans le nouveau contexte ivoirien, essayant ainsi de se libérer des chaînes du passé.

65. Les conditions de sécurité se sont considérablement améliorées dans toute la Côte d'Ivoire. Le Gouvernement s'attaque aux problèmes de sécurité, en particulier dans l'ouest. Malgré des incidents isolés, la tendance à la baisse des attaques armées invite à l'optimisme. La tenue du référendum et des élections législatives montre également que le secteur de la sécurité peut assurer des conditions de sécurité stables. Toutefois, les manifestations de soldats ivoiriens en janvier 2017, auxquelles se sont joints des gendarmes et autres agents apparentés, montrent que le secteur de la sécurité ivoirien demeure fragile. Bien que le Gouvernement ait pu s'entendre avec les manifestants sans incident de sécurité, ces manifestations ont révélé un vide institutionnel en matière de formation et de discipline au sein des forces armées, qui reste l'un des principaux problèmes du secteur de la sécurité. Il faut également continuer à améliorer la cohésion et l'efficacité des organismes de sécurité, en particulier de la gendarmerie et de la police, tout en améliorant leur matériel et examinant les conditions d'emploi. En outre, la nécessaire amélioration de la confiance de la population dans le secteur de la sécurité passe par celle de la légitimité et de la responsabilité des institutions qui en sont chargées. Cette évolution nécessite une mise en œuvre concertée des lois de programmation militaire et de programmation des forces de sécurité intérieure, ainsi que de la loi portant organisation des forces armées. Enfin, il faut établir de solides mécanismes de contrôle et de surveillance démocratiques du secteur de la sécurité et veiller à ce que les prestataires de services de sécurité respectent davantage les normes de bonne gouvernance.

66. Je reste préoccupé par le fait que la justice continue d'être perçue comme partisane et que des violations des droits de l'homme demeurent impunies. À cet égard, je demande à nouveau que tous les auteurs de telles violations, quelle que soit leur appartenance politique, soient amenés à répondre de leurs actes. La persistance des violations des droits de l'homme, notamment des violences sexuelles et sexistes, est également très préoccupante. Il est urgent d'agir contre l'impunité de ces crimes et de protéger les civils, en particulier les femmes et les enfants. Le renforcement des moyens dont disposent les institutions nationales pour promouvoir et protéger les droits de l'homme doit demeurer une priorité aux fins de

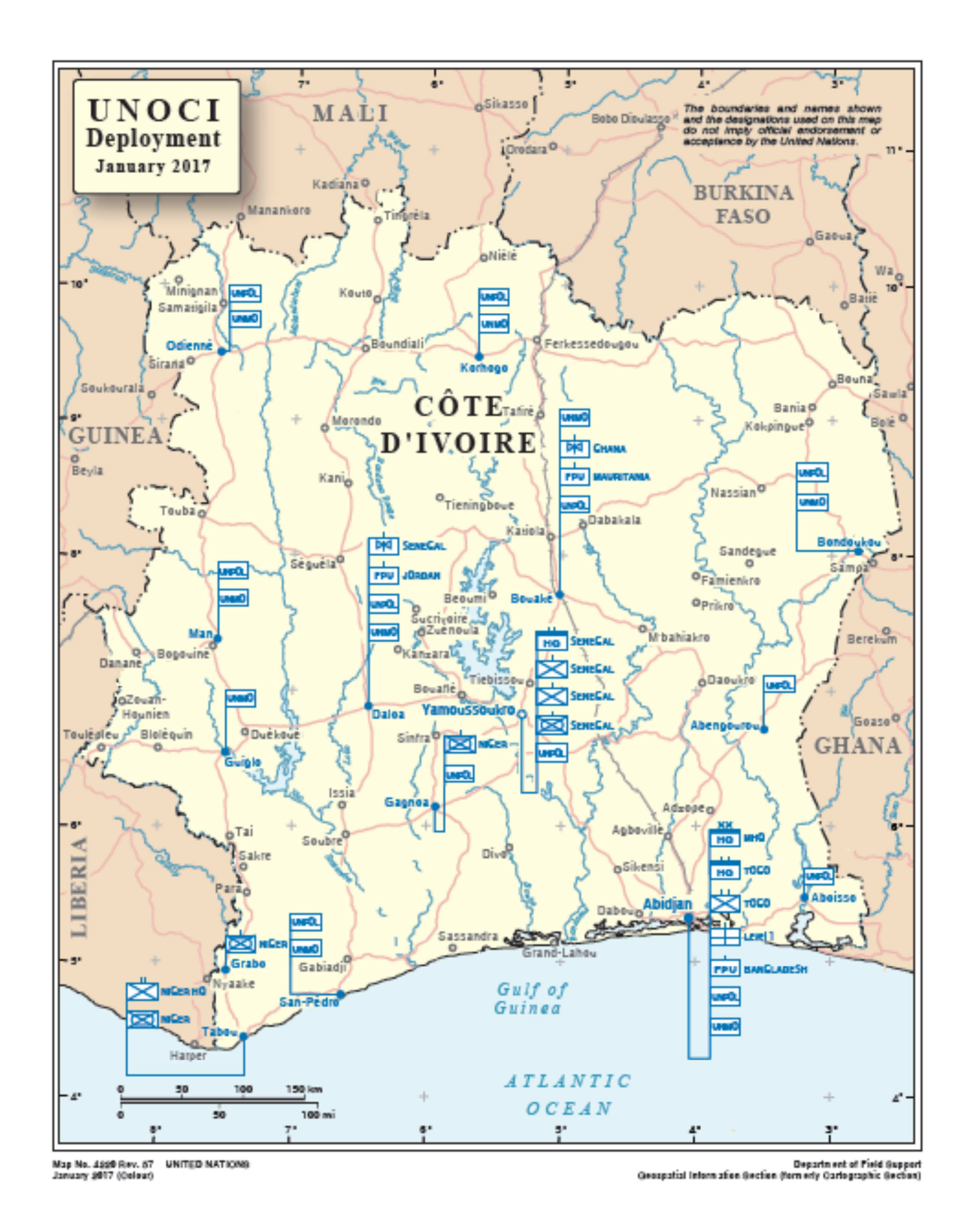
la préservation de la paix en Côte d'Ivoire. Pour ce faire, il faut continuer de renforcer la Commission nationale des droits de l'homme ainsi que la sensibilisation et la formation des agents des institutions juridiques et fournisseurs de services juridiques aux questions de violence sexuelle et sexiste. L'Organisation des Nations Unies demeure résolue à promouvoir et à protéger les droits de l'homme en Côte d'Ivoire en étroite collaboration avec le Gouvernement.

67. L'attaque perpétrée à Grand-Bassam en mars 2016 a confirmé qu'aucun pays d'Afrique de l'Ouest n'était à l'abri du fléau du terrorisme. L'action menée depuis par les autorités ivoiriennes, en étroite coopération avec les pays voisins, pour renforcer les mesures prises contre la menace croissante du terrorisme et de l'extrémisme violent dans la sous-région et contre l'insécurité transfrontière, est encourageante et doit se poursuivre. L'ONU demeure résolue à contribuer au renforcement de cette collaboration régionale et à l'élaboration de stratégies globales pour contrer cette menace.

68. L'achèvement de la phase de maintien de la paix marque un tournant, tant pour la Côte d'Ivoire que pour l'ONU. Alors que le Gouvernement mène énergiquement son ambitieux programme de développement économique et politique, l'ONUCI confie à l'équipe de pays des Nations Unies le soin de régler les difficultés qui subsisteront après son retrait. Un accord à cet effet a été signé par toutes les parties concernées le 17 octobre. Je me félicite de cette transition, dernier aboutissement heureux d'une opération de maintien de la paix en Afrique de l'Ouest, après celui de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone en 2005. Cependant, il faudra au Gouvernement ou à l'équipe de pays des Nations Unies des ressources supplémentaires pour s'acquitter de fonctions essentielles et assurer ainsi la viabilité des acquis obtenus. Je demande donc de nouveau à toutes les parties prenantes, en particulier aux partenaires et donateurs bilatéraux, de fournir les ressources nécessaires pour faciliter l'évolution de l'engagement de l'Organisation des Nations Unies en Côte d'Ivoire.

69. Pour conclure, je tiens à exprimer ma gratitude à tous les membres, anciens et actuels, du personnel civil et militaire de l'ONUCI, ainsi qu'à ma Représentante spéciale, Aïchatou Mindaoudou, et à tous les dirigeants précédents de l'Opération, qui ont permis à l'ONUCI de mener à bien son mandat et à l'ONU d'être présente pour maintenir la paix. J'adresse aussi ma gratitude à tous les pays qui ont fourni des contingents et du personnel de police à l'ONUCI ainsi qu'aux pays donateurs et aux organisations régionales, multilatérales et non gouvernementales qui continuent de fournir un appui précieux à la Côte d'Ivoire. Je tiens également à rendre un hommage particulier à l'Union africaine et à la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, qui ont joué un rôle essentiel tout au long du processus de paix en Côte d'Ivoire et contribué aux réalisations de l'ONUCI. Le Gouvernement et le peuple ivoiriens méritent également des éloges pour leur remarquable résilience et pour l'usage excellent qu'ils ont fait de l'appui que leur offraient les partenaires internationaux afin de rétablir la paix et la stabilité dans leur pays.

Annexe


UNOCI
Deployment
January 2017
MALI
BURKINA FASO
GUINEA
CÔTE D'IVOIRE
LIBERIA
GHANA
Gulf of Guinea
ATLANTIC OCEAN
The boundaries and names shown and the designations used on this map do not imply official endorsement or acceptance by the United Nations.
Odienné
Korhogo
Man
Guiglo
Daloa
Bouaké
Yamoussoukro
Gagnoa
Abengourou
Bondoukou
Abidjan
Aboisso
Grabo
San-Pédro
Tabou
Map No. 4220 Rev. 67 UNITED NATIONS
January 2017 (Colour)
Department of Field Support
Geospatial Information Section (formerly Cartographic Section)